



## BULLETIN MUNICIPAL DE ST LEGER EN YVELINES

### sommaire

Finance	2
Urbanisme et travaux	4
Ça s'est passé	6
Sur le chemin de l'école	10
Le voyage des aînés	12
Au tableau d'honneur	13
Du côté des associations	14
> Culture et Loisirs	14
> Association Jumelage	15
> Scène Zen	16
> La société de chasse	16
> Association paroissiale	17
> Usy	17
> Judo Club	18
> Saint-Léger Tonic	19
> Saint-Léger Western	19
Vie pratique	20
Carnet	24

### Editorial du Maire



Madame, Monsieur, chers amis

« Il faut se préparer à être surpris. »

Face aux crises climatiques qui touchent le monde et dont nous avons eu de dramatiques exemples dans de nombreux départements français, les Maires, en première ligne, ont fait face, dans la mesure de leurs moyens, à ces situations d'urgence et veillé à la protection et à la mise en sécurité des populations.

C'est dans cet esprit que, dès 2018, vos élus ont mis en place pour le village un « Plan communal de sauvegarde » envisageant un certain nombre de situations qui mettraient ses habitants en danger.

Mais maintenant, compte-tenu des périodes de sécheresse de plus en plus longues et récurrentes, des feux consécutifs qui ont embrasé les forêts françaises cet été, il devient urgent d'aller encore plus loin dans les mesures envisagées. Et la leçon a été bien retenue que pour être efficace la gestion des crises doit être un travail solidaire. Aussi, les élus, les gendarmes, les pompiers, les responsables de l'office national des forêts, les agents de l'Etat, de la préfecture, de la sous-préfecture se sont réunis à ma demande le 8 novembre dernier pour une réunion de travail qui se concrétise par des directives communes. Cependant, il faut bien savoir que tout ne peut pas être prévu. On peut prévoir mais pas tout prévoir. Cette gestion commune largement évoquée a mis l'accent sur l'anticipation mais aussi sur le fait qu' « il faut se préparer à être surpris ».

C'est la raison pour laquelle un autre plan portera sur les mesures à prendre concernant la prévention des risques incendie. A cet effet, j'inviterai tous les administrés qui le souhaiteront à une réunion de concertation dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour définir ensemble ce qu'il convient d'envisager.

Cordialement,

Le Maire, Jean-Pierre Ghibaudo



## PARLONS FINANCES...

Présenter les finances communales en termes simples, compréhensibles par tous est un exercice délicat.

Chaque année le Conseil municipal vote le budget de la commune, autorisant ainsi le Maire à engager des dépenses et à appeler des recettes. Les taux des taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) sont fixés lors de ce vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En début d'année le Conseil municipal vote le compte administratif qui retrace les opérations financières de l'année écoulée.

Le budget tout comme le compte administratif se compose de deux parties :

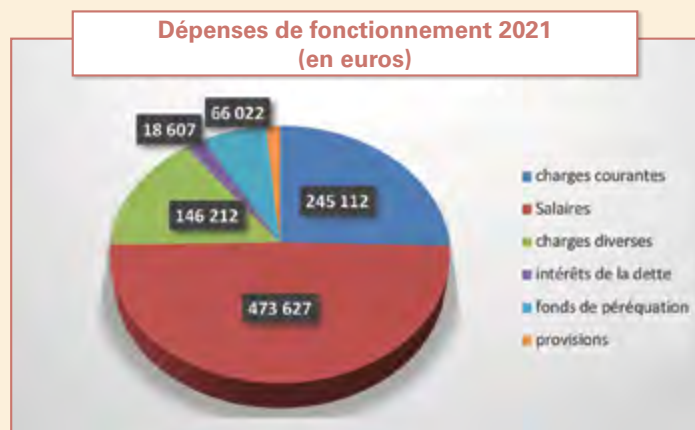
- **la section de fonctionnement** : elle correspond aux dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune, elles reviennent chaque année : rémunération du personnel, entretien des bâtiments et routes, services périscolaires, fournitures et consommations courantes, subventions... Les recettes sont constituées du produit des taxes votées par le Conseil municipal, de dotations de l'Etat, subventions, locations et services divers, notamment restauration scolaire, services périscolaires et location de logements communaux.
- **la section d'investissement** : on y trouve d'une part toutes des dépenses contribuant à modifier ou à enrichir le patrimoine de la commune : acquisition de matériel, grosses réparations des bâtiments, achat de terrains... et d'autre part les remboursements d'emprunts. Les recettes peuvent provenir d'emprunts, de subventions et d'excédents de la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2021 de la commune, se présente ainsi :

En fonctionnement :	Recettes :	1 190 861 €
	Dépenses:	962 439 €
	<b>soit un excédent de</b>	<b>228 422 €</b>
En investissement :	Recettes	220 792 €
	Dépenses	465 697 €

Compte tenu des réserves constituées les années précédentes par une gestion rigoureuse et prudente, le budget communal apparaît à fin 2021 excédentaire de près de 900 000 euros (883 141€) Cette somme correspond à un peu moins d'une année de dépenses de fonctionnement, et sera utilisée pour le financement des investissements futurs.

**Dépenses de fonctionnement** : Les charges diverses correspondent pour partie à la contribution de la Commune au Service départemental d'incendie (44 877 €), aux subventions versées aux associations, à notre participation au Parc naturel régional et à une aide financière au Centre communal d'action sociale.



## LE FONDS DE PÉRÉQUATION

Nos finances sont ponctionnées chaque année depuis 2013 par une contribution (en abrégé FPIC) versée à l'Etat. Ce dernier considère, que nous sommes une « commune riche » car nos taux d'imposition sont faibles par rapport aux taux moyens nationaux, et que par conséquent nous pouvons faire un effort financier supplémentaire, c'est-à-dire augmenter les taxes. Notre bonne gestion se trouve ainsi pénalisée.

## Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées à près de 74 % par des taxes au profit de la commune :

Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe sur l'électricité et taxe sur les mutations immobilières 8 % proviennent des dotations de l'Etat. (16,6 % en 2015)

Les autres recettes correspondent pour une part aux produits des locations de la maison du village et des logements communaux et d'autre part aux services périscolaires (restaurant scolaire, études, garderies...)



## Endettement au 31 décembre 2022

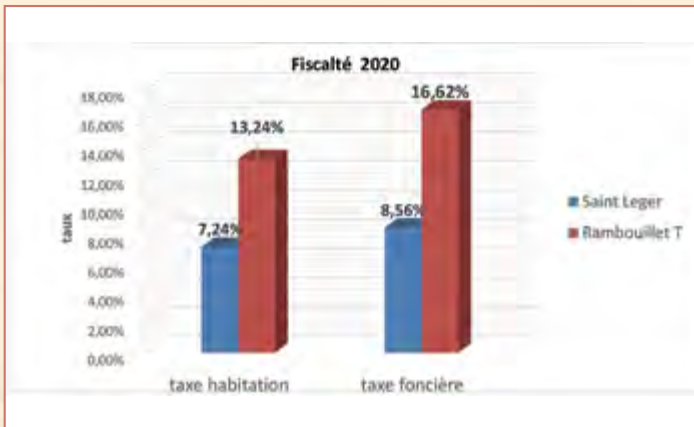
Le montant restant dû des emprunts s'établit à 393 000 euros, soit 262 euros par habitant. La commune pourrait financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, mais il est apparu plus équitable de faire supporter le financement des équipements importants et appelés à durer (réhabilitation de la rue de la Harpe et la rue Octave Allaire, réfection de la Maison du Village, création d'une salle intergénérationnelle ...) par les habitants actuels et futurs. D'où une politique modérée de recours à l'emprunt. Début 2031 tous les emprunts auront été remboursés.



Un plan pluriannuel d'investissements courant jusqu'en 2025 a été établi ainsi que des prévisions budgétaires sur 4 ans afin de définir les axes de notre équilibre financier.

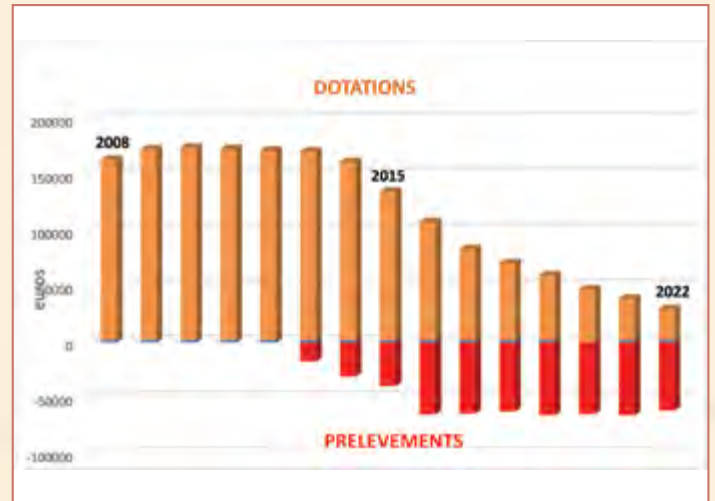
Malgré ces contraintes fortes, les taux d'imposition communaux demeurent stables depuis 2001 (avec même une légère baisse du taux la taxe d'habitation de 2001 à 2008).

Le graphique ci-dessous met bien en évidence pour l'année 2020 le faible niveau de notre fiscalité locale comparée à celle de la moyenne de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires à laquelle nous appartenons.



## EVOLUTION DE NOS FINANCES DE 2008 À 2021

En tenant compte de la hausse des prix entre 2008 et 2021 (+15.37%) nous observons une baisse de nos charges réelles de fonctionnement de 8% (848 000 € en 2008 et 782 160 € en 2021.) A ces charges il convient d'ajouter le siphonage annuel de nos finances par l'Etat depuis 2013, au titre d'une solidarité nationale, car nous avons des taux d'imposition bien inférieurs à ceux de la moyenne nationale. Le montant de ce prélèvement s'élève à 65 000 € en 2021



Les produits de fonctionnement, corrigés de la hausse des prix, affichent une progression de 5 % sur la même période (2008-2021). Il est à noter également que les aides de l'Etat ont été sévèrement rabotées en 11 ans, passant de 162 025 € en 2008 à 37 222 € en 2021 soit une diminution de 124 803 €! Cette baisse se poursuit encore en 2022 : la dotation est ramenée à 28 000 euros. Il est à craindre que dans 3 ans elle soit complètement supprimée alors que les dépenses mises à la charge de la Commune progressent chaque année. Le graphique ci-dessus met bien en évidence l'impact sur nos finances de ces mesures.

**Plus que jamais, il convient de mener une gestion rigoureuse de nos finances, d'examiner chaque poste de dépenses en s'interrogeant sur sa pertinence et d'étudier les sources d'économie possible (mutualisation des moyens avec d'autres communes, mise en concurrence, réorganisation des services ....) tout en veillant à maintenir la qualité des services pour les Lédégariens et à préserver l'avenir.**

## LE POINT SUR LES TRAVAUX REALISES EN 2022

Il est important de noter que les travaux d'investissement de notre commune ne peuvent se réaliser que grâce aux subventions que nous obtenons principalement du département et de la région à hauteur de 70% des montants engagés avec, bien entendu, des limites financières fixées suivant le type de contrat.

Cependant, les travaux d'entretien restent entièrement à la charge de la commune.

En 2022 nous avons pu engager les chantiers suivants :

### TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre d'un contrat rural d'un montant global de 600 K€ HT qui se terminera en 2023, nous avons :

**Rénové des classes et la salle de motricité de l'école Jean Moulin** et effectué des travaux de remise aux normes de certains équipements (normes handicapé, locaux de stockage, ...) ; le chantier se terminera à l'été 2023.



**Amélioré le bilan thermique de la maison du village** en changeant les menuiseries extérieures et en remplaçant l'ancienne chaudière au fioul par une pompe à chaleur. Par ailleurs des travaux de rafraîchissement et d'amélioration des locaux sont prévus en 2023.

**Le campanile de la mairie** dont les poteaux en bois étaient fragilisés a été restauré et le carillon a pu être remis en service.

**La toiture des bâtiments communaux** de la rue du Rocher a été refaite.

**L'abri bus de la place du Gros billot** qui était en très mauvais état a été démolé et reconstruit.

**Des travaux d'entretien** ont été réalisés dans certains logements communaux (principalement des changements de radiateurs)



### TRAVAUX DE VOIRIE & DIVERS

**Le marché triennal** de voirie engagé en 2021 nous avait permis de resurfer la rue Larridon, de refaire des revêtements route des Petits Coins et des Grands Coins et de réaliser une sécurisation du carrefour entre la route de Rambouillet et de la Mare aux Chiens. Nous avons complété ce marché en reprenant les revêtements de la partie basse de la rue de la Mare aux Chiens et du chemin de Nogent.

**Un parcours sportif** a été mis en œuvre sur le site de la mare Gautier.

**Les jeux** vieillissant de la cour de l'école maternelle ont été changés.

**Actuellement, la totalité de l'éclairage public** a été modifiée en LED pour moins consommer (même les illuminations de Noël ont été modifiées) ce qui, joint aux coupures nocturnes, nous a permis d'économiser plus de 50% de notre facture d'éclairage.

**Par ailleurs nous tenons à remercier l'équipe technique municipale qui, au quotidien, veille à maintenir nos bâtiments et voirie en bon état d'usage et à garder nos espaces communs bien entretenus et propres.**



L'ancien site web de la commune avait été mis en ligne en 2014 : élégant et évolutif, il a rendu de grands services en diffusant les informations léodégariennes d'intérêt général, depuis les courriers du maire à l'agenda, en passant par les actualités ou encore les menus de la cantine.

Les formulaires en ligne permettant de solliciter la mairie à toute heure ont aussi apporté un confort d'accès nouveau aux services municipaux et la possibilité de s'inscrire sur le site pour recevoir les nouvelles villageoises par mail ont grandement facilité les interactions avec la mairie.

Notre site web avait 8 ans, c'est une éternité dans ce domaine technologique, le logiciel de gestion (Joomla) nécessitait d'ailleurs une mise à jour majeure. Ayant découvert une possibilité de financer la création de guichets web municipaux grâce à une subvention dans le cadre du plan « France Relance », nous avons décidé d'en profiter pour revoir et consolider en profondeur notre site web.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer la navigation en mobilité (sur téléphone) et moderniser l'apparence
- Développer des services municipaux en ligne (e-guichets)
- Impliquer des habitants dans les évolutions du site web municipal
- Mettre à jour les contenus
- Disposer d'outils facilitant les échanges et simplifiant les traitements des demandes
- Simplifier aussi la production et la diffusion de supports numérisés
- Utiliser des technologies à jour et sécurisées



Ainsi, depuis le mois de septembre dernier, un comité web composé de léodégariens se retrouve régulièrement pour réfléchir sur les besoins des habitants en matière de services en ligne, pour proposer des nouveaux contenus à publier, pour tester des visuels et de nouvelles fonctionnalités.

Après 4 mois de travail assidu, notre nouveau site web municipal a ainsi pu être mis en ligne dès le début de cette année, toujours à la même adresse : <https://www.saint-leger-en-yvelines.fr/>

Et ce n'est qu'une étape ! De nouvelles rubriques, de nouveaux services ainsi que d'autres améliorations sont en préparation et devraient être publiés les prochains mois (services, visuel, etc.).

*J'espère que le résultat vous plaira. Sachez que vos éventuelles appréciations et suggestions seront toujours les bienvenues : n'hésitez pas à vous manifester sur le sujet le cas échéant.*

**Olivier Guillard**, Maire adjoint en charge du numérique  
Adresse mail : [olivier.guillard@st-leger.fr](mailto:olivier.guillard@st-leger.fr)

### PENSEZ À VOUS INSCRIRE AUX NOUVELLES SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE !

Les léodégariens ont la possibilité de s'inscrire aux lettres d'information en renseignant directement leur adresse mail sur le site web de la commune.

**la lettre ponctuelle** est diffusée lorsqu'une information particulière concernant le village justifie sa diffusion (urgence, alerte, trafic, relais de messages associatifs...).

<https://www.saint-leger-en-yvelines.fr/inscrivez-vous-aux-nouvelles.html>

# Ça s'est passé à St-Léger

LE 21 JUIN

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX



La fête de la musique organisée par Pierre à la Casa

LE 25 ET 26 JUIN



Les Batucachapos, fidèles à la St Jean

Les poneys de Yannick conduits par les écuycères des écuries de la Vignerie



Le feu préparé par l'équipe de Ricardo



Magnifique célébration de la Fête Nationale : tout y était, le temps, le feu splendide tiré par Hervé et son équipe, la musique choisie par Laurent et Jean-Luc, la restauration et le bal organisés de main de maître par Christophe.

L'âne Marius sous la direction d'Aurélien a promené les enfants toute la journée.





**RENTREE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**



**LE FORUM DES ASSOCIATIONS**



*Une bonne opportunité pour les amateurs de courses au trot à l'hippodrome de Rambouillet et un agréable après-midi en famille*

## Hippodrome de Rambouillet

2 octobre 2022, à 13 h 30

### Courses au trot

avec le

### Prix de Saint-Léger-en-Yvelines



### Animations pour les enfants

Maquillage, sulkys à pédales, structure gonflable, poneys



### Tombolas gratuites

1 week-end château à gagner et de nombreux autres cadeaux

**A NE PAS MANQUER L'AN PROCHAIN**



A droite sur la photo, Bernard Marie, Directeur de l'hippodrome

...suite | Ça s'est passé à St-Léger



Septième édition de la fête de la pomme et de la châtaigne en octobre.



Cérémonie du 11 novembre 2022



Le Président Christian Hanotaux rend les honneurs aux morts pour la Patrie.



Paul, 15 ans, porte-drapeau de charme !

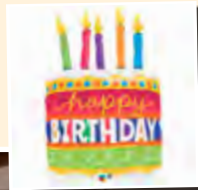


Le déjeuner au Chêne Pendragon clôture la cérémonie.

## LES MUSICALES DE ST-LÉGER



**Pour la deuxième édition des Musicales de St-Léger, succès renforcé, toutes générations confondues**



Ça s'est passé le 30 novembre, ses amis réunis autour de Robert Maucoux pour fêter ses 100 ans.

**Le père Noël accueilli par Aurore Bergé, notre députée et M. le Maire au marché de Noël.**



## A la bibliothèque



Bibliothèque Municipale  
de Saint Léger en Yvelines

6, place de la mairie Saint-Léger-en-yvelines  
Tél : 01 34 86 38 65 - Mail : stleger.bibliotheque@gmail.com  
Blog : bibliotheque.saint-leger-en-yvelines.fr

**Les bibliothécaires ont le plaisir de vous accueillir**  
Mercredi de 15H00 à 18H00  
Vendredi de 15H30 à 18H00  
Samedi de 10H00 à 12H00

Une adhésion annuelle unique de 18 euros  
Pour toute la famille

**Un portage à domicile des livres**  
Pour les personnes à mobilité réduite  
(Sur la commune de Saint-Léger uniquement)

**L'heure du conte**  
Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois



Vous avez du temps de libre ? Venez rejoindre notre équipe



# Sur le chemin de l'école...



## Le mot du directeur

**Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, 138 "têtes blondes" accompagnées de leurs parents se pressent au portail de l'école de St-Léger.**

**Une nouvelle année scolaire débute sous les meilleurs auspices.**

A nouveau, grâce à un protocole sanitaire allégé, Monsieur le Maire et ses adjoints ont pu accueillir les parents d'élèves autour du traditionnel « petit café, croissants ». Ce moment était très attendu depuis 2 longues années.

Pendant l'été, des entreprises ont travaillé sous une chaleur caniculaire afin de préparer au mieux l'école pour la rentrée : classes repeintes, mobilier neuf, nouveaux accès aux normes handicapées, nouveau portail, sanitaires rénovés, plafond de la salle de motricité restauré, nouvelles huisseries,...

Les chantiers furent nombreux en cet été 2022.

Au cours de l'été, les parents et les enseignants se sont relayés afin d'entretenir le potager de l'école. Grâce à la participation de tous, la récolte a été très bonne et les fruits et légumes délicieux. Le potager a maintenant 3 ans et sa pérennité est assurée.

Les enseignants et le personnel communal ont aussi réinvesti l'école en cette dernière semaine du mois

d'août afin de préparer les 6 classes et l'arrivée des élèves de la petite section de maternelle au CM2.

Enfin, depuis quelques semaines, le clocheton de la mairie rythme à nouveau le quotidien des élèves et des enseignants de l'école Jean Moulin de Saint-Léger-en-Yvelines. C'est ainsi que les projets pédagogiques se développent en lien étroit avec la mairie : création d'un poulailler, classe théâtre pour les maternelles, projets numériques,...

Il faut aussi saluer les représentants de parents d'élèves de l'école qui permettent de faire vivre les projets pédagogiques et les moments festifs. En un mot, une école où il fait bon vivre et où chacun vient le matin avec plaisir et l'envie d'apprendre.

*Toute l'équipe éducative de l'école Jean Moulin souhaite aux élèves, ainsi qu'à leurs parents, une très bonne année scolaire.*

O. Malassigné, Directeur de l'école



### INSCRIPTIONS SCOLAIRES : RENTRÉE 2023/2024



Afin de prévoir les effectifs de l'école maternelle pour la prochaine rentrée, nous vous demandons d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

**Votre enfant aura 2 ans et 6 mois au jour de la rentrée ?**

Vous devez vous présenter dès maintenant en Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Il n'y a pas de rentrée en cours d'année, hormis pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune une fois la rentrée effectuée.

# Le mot du maire-adjoint

**L'école, c'est le lieu où l'on reçoit un enseignement collectif général, c'est le lieu de la transmission des connaissances. On se frotte aux sciences, à la grammaire, à la conjugaison, aux langues étrangères et même, à St-Léger, au jardinage et à la programmation informatique.**

L'école, c'est aussi le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté, de l'autonomie, du vivre ensemble. Cela passe par la bienveillance des personnels qui entourent chaque jour nos enfants et, de temps à autre, par le rappel au respect de quelques règles.

L'école Jean Moulin c'est un établissement équipé et entretenu.

Dans le cadre du contrat rural en cours, la mairie a significativement investi dans des travaux de rénovation et de mises au normes de bâtiments de l'école.

Dès 6h00, chaque matin, les classes et les communs sont soigneusement nettoyés et désinfectés pour la journée : des attentions quotidiennes particulièrement soignées en ces périodes d'épidémies diverses.

Chaque midi, ce sont 130 repas servis au restaurant scolaire et en fin de journée, les enfants peuvent compter sur

un temps bien encadré pour l'étude surveillée et la garderie.

On se sent bien à l'école, en sécurité. On y apprend, on a ses amis et beaucoup d'adultes prennent soin de vous.

L'école Jean Moulin, c'est au quotidien une équipe pédagogique comprenant huit professeurs, ce sont huit agents municipaux dont deux spécialisés pour l'école maternelle, une accompagnante d'élèves en situation de handicap, un intervenant en sport, un intervenant en musique, un intervenant nature pour le jardin potager. C'est aussi une équipe administrative qui organise, planifie et

fait son possible pour tenir compte des contraintes de chacun.

Ce sont encore des parents et des bonnes volontés qui s'engagent, au conseil d'école, dans l'organisation de moments festifs ou dans l'entretien du jardin.

L'école Jean Moulin, c'est notre école, une école pour grandir, un service pour les familles, tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h00 le matin à 19h00 le soir.

Olivier Guillard, Maire adjoint en charge des affaires scolaires



## Travaux réalisés à l'école

### DÉJÀ RÉALISÉS

- ✓ Mise en conformité des locaux de stockage et de l'électricité à la suite des remarques de la commission de sécurité (achevée en janvier),
- ✓ Changement des jeux dans la cour de l'école maternelle,
- ✓ Réalisation de la clôture entre l'école et l'annexe et reprise du mur en pierre de l'annexe,
- ✓ Changement des fenêtres de toit dans les classes ; La fin des travaux et la mise en place des rideaux d'occultation se fera cet été,
- ✓ Mise en place d'une climatisation réversible dans la classe située au premier étage du bâtiment mairie,
- ✓ Changement de l'éclairage dans les classes situées au premier étage du bâtiment école ; Les autres classes du bâtiment seront traitées cet été.

### CET ÉTÉ & AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

- ① Changement du faux plafond de la salle de motricité et de l'éclairage,
- ② Réfection des peintures de 2 des 4 classes du bâtiment école, les 2 autres seront traitées à l'été 2023,
- ③ Changement des stores électriques des classes maternelles,
- ④ Travaux d'électricité limitant le recours aux prises multiples,
- ⑤ Changement des fenêtres extérieures de la classe située en rez de chaussée du bâtiment mairie
- ⑥ Changement du carrelage des sanitaires sur cour et de la faïence,
- ⑦ Changement du portail d'entrée de l'école, reprise des piliers et mise en place d'un système vidéo avec ouverture à distance.
- ⑧ Dans le cadre du marché en cours, la mise en conformité aux normes handicapé des accès de la classe du rez-de-chaussée du bâtiment école, d'une classe maternelle et de la salle de motricité sera réalisée en 2023.

## LE VOYAGE DES AINES en baie de Somme

**Petit matin, 6h, sur la place du Gros Billot, départ pour la Picardie, en baie de Somme. Trente-quatre personnes avaient répondu à l'appel et attendaient en papotant l'arrivée du car qui avait fait sa petite halte traditionnelle... à la boulangerie, pour les croissants. Embarquement immédiat.**

Après deux heures de route, premier arrêt petit déjeuner, café-croissants. Puis direction la gare du Crotoy où nous attendaient une locomotive à vapeur et ses wagonnets pour un voyage d'une heure à travers marais et prés salés, le long du littoral picard. Un bond en arrière de plus de 100 ans !

A l'arrivée, nous découvrons Saint-Valéry-sur-Somme, ses ruelles médiévales, ses villas Belle époque et le restaurant ouvrant sur le port. Enfin ! Car depuis un moment, il n'était plus question que de moules-frites dans notre petit groupe de touristes qui avaient accéléré le pas. Après le déjeuner, rien de tel pour digérer qu'une promenade à bord d'un bateau qui nous a bercés dans la baie de la Somme, circuit Hornu... tout un programme. Mais peu de phoques au rendez-vous, seuls quelques -uns ont daigné nous montrer leur dos alors qu'ils se baignaient paresseusement. C'était la sieste pour tout le monde...

Retour sur la terre ferme pour la visite du musée Picardie. Incroyable voyage dans le temps que cette visite qui nous transporta au cœur d'un authentique village picard du XIXème siècle.

Ici l'atelier du serrurier, plus loin celui du maréchal ferrant, l'échoppe du vannier, une quarantaine de métiers animés par plus de 6000 outils rassemblés par un collectionneur passionné.

Retour dans le car pour un repos apprécié de tous après cette journée riche en découvertes. En route pour Saint-Léger.



## Au tableau d'honneur en 2022

### COLETTE JEANNIN

**Le dimanche 8 mai, Colette Jeannin a été décorée par notre députée, Aurore Bergé.**

A la demande du maire, Jean-Pierre Ghibaudo, Mme la Députée a remis la médaille de l'Assemblée nationale à Colette Jeannin devant sa famille et ses amis venus nombreux dans la salle du conseil municipal pour l'entourer de leur amitié.

La distinction qui allait lui être remise était on ne peut mieux méritée, comme l'a souligné le maire, au titre de 21 années de bénévolat au service de la communauté villageoise. Membre de la Caisse communale de l'action sociale, elle assume aussi la présidence de la commission des fêtes et animation dont elle est la cheville ouvrière depuis plus de 2 décennies. Au risque de blesser sa modestie, Jean-Pierre Ghibaudo a souligné son dévouement et sa gentillesse au service des autres, participant ainsi grandement à l'animation et à la convivialité du village.

*« J'étais très heureuse de remettre cette distinction honorifique à Colette Jeannin pour honorer son dévouement et son engagement pour les autres qui ne se sont jamais démentis au fil des années et reconnaître, à travers elle, la valeur et la force de tous ceux qui s'engagent bénévolement »* a ajouté Aurore Bergé.



### NOS POMPIERS



**À l'occasion de la traditionnelle fête de la Sainte Barbe, patronne des Sapeurs-Pompiers, mineurs et démineurs, qui se tenait à la Maison du village le vendredi 9 décembre, des pompiers ont été distingués par des remises de médailles, de galons et de diplômes.**

La cérémonie avait rassemblé pour ce faire un grand nombre de personnalités parmi lesquelles le colonel Stéphane Millot, directeur départemental du SDIS, le capitaine Irnando De Olivera, chef de la compagnie de Rambouillet, le lieutenant Thierry Fabre, chef du centre de la commune, Madame la Députée Aurore Bergé, Monsieur le Maire Jean-Pierre Ghibaudo ainsi que l'ensemble des Maires et Elus composant le secteur de premier appel du centre de secours de Saint-Léger-en-Yvelines.

**Ont été mis à l'honneur :**

Le sapeur Quentin Fabre et le caporal Renaud Moinet pour leur promotion au grade supérieur.

Les caporaux-chefs Franck Richard et Jimmy Perriner, le sergent-chef François Blin et l'adjudant-chef Cyril Olivier pour leur action contre les feux de forêts.

### TIFFANY MAISSANT

**Tiffany Maissant, inscrite au centre équestre ECURIES DU PLANET a brillamment participé au championnat de France d'équitation.**

Tiffany Maissant a obtenu la 1<sup>ère</sup> place dans la discipline : Dressage - Chpt DR Open Am 3 Sen et +.

Conquérir un titre ou une médaille lors du championnat de France est un événement majeur dans la vie d'une cavalière et de son établissement équestre. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un but éducatif et sportif.

Toutes nos félicitations.



# Culture et loisirs

## Jl y a du nouveau !...

### Les Aînés de Saint Léger



rencontres conviviales tous les **mardis de 14 h à 17h**, au **RDC de la maison du village** pour jouer aux cartes, au scrabble, discuter ...

Contacts :

A. Camus – 06 3187 25 66  
S. Le Borgne 6 06 73 14 90 06

### Art Floral

Un jeudi matin par mois, Magali Veillé vous accueille pour réaliser une composition florale originale



Contact :

M. Veillé 06 13 14 93 49  
S. Le Borgne 06 73 14 90 06

## ... et toujours

**Théâtre, rencontres Maman-bébé, apiculture, jardins vivants, broyeur itinérant, scrapbooking, jendis du patrimoine, bourse aux jouets et marché de Noël, mais aussi ...**

### Les Petites Mains



Un grand merci à Loïc Bellamy d'accueillir dans la vitrine de la boulangerie les œuvres des petits de 18 mois à 3 ans  
Rdv les mardis matin avec A. Marie (06 89 15 41 61)



### Les Musicales de St Léger

se déroulent en novembre, un programme préparé depuis plusieurs mois ou l'on favorise dans la mesure du possible les intervenants de la région.

On y retrouve des chorales, des musiciens (es) et des interprètes avec différents types de musiques et de chansons. Cette soirée se veut intergénérationnelle, festive pour un tarif modeste pour les adultes, gratuit pour les moins de 12 ans, une soirée de partage et de convivialité, ouverte à toutes et tous, familles et amis dans la Maison du village.

Pour celles et ceux qui le souhaitent un bar est à disposition, où on peut trouver différentes boissons chaudes ou froides et mignardises sucrées, salées.



### Couture

L'atelier couture entame sa 11ème année avec toujours le même enthousiasme des couturières et du couturier pour réaliser ouvrages divers qui vont des vêtements (adultes, enfants) aux sacs, coussins, retouches .. Créneaux de 3h en journée et 2h en soirée, et cette année, ouverture d'un cours pour enfants (à partir de 7 ans) tous les mercredis matin, hors vacances scolaires. Retrouvez nos réalisations sur instagram à [mariepierrealouche](#)



### Oenologie

A raison d'un lundi soir par mois, c'est dans une ambiance sympathique et conviviale que nous dégustons à chaque séance 6 à 8 crus (du simple au grand). Un œnologue réputé intervient deux fois dans l'année dont la fameuse séance « accord mets-vin » où un repas est organisé. Cela permet d'approfondir nos connaissances sur le vin. Chacun va à son rythme : les débutants sont les bienvenus.



**Année de transition post-Covid, l'association SLJ a pu, avec grand plaisir, reprendre une partie de ses activités :**

**La projection de films :** en février avec le film « Pane e Cioccolata », retraçant les pérégrinations d'un émigré italien dans la Suisse des années 1970, puis en Mars avec « Indian Palace », une comédie « à l'anglaise » où quelques retraités partent s'établir en Inde dans ce qu'ils croient être un palace au meilleur prix !

**Le Loto :** Samedi 26 mars, la Maison du Village a accueilli une bonne centaine de participants, dont nos amis Ukrainiens, qui ont pu oublier, l'espace de quelques heures, les affres de la guerre ravageant leur pays...

**L'accueil de nos amis Italiens / Anglais :** le vendredi 9 septembre nous a enfin vus renouer avec le traditionnel accueil de nos villages jumelés. Cette année, c'étaient les Italiens de Marliana, mais nous en avons profité pour inviter les 2 derniers présidents de Turners Hill, Thelma et Chris. Visite très ludique du Musée des Arts Forains, suivie par un repas au pied de la Tour Eiffel, puis une croisière nocturne sur la Seine.

**Notre 5ème Balade Gourmande :** Grande première ! Cette année, nous avons couplé notre Balade Gourmande avec l'accueil de nos amis Italiens (qui ont fort apprécié!). Dimanche 11 Septembre, ils étaient 166 à parcourir les 8 kilomètres de balade champêtre (et forestière), et à se régaler aux 4 points de restauration répartis le long du parcours. Météo clémente, marcheurs sympas, bénévoles toujours aussi efficaces... Bref, une excellente journée..

La présidente, Marie-Claude Vérardo



Loto du samedi  
26 mars



Le nouveau Maire de Marliana arborant  
son écharpe



On se restaure  
sur le parcours  
de la balade  
gourmande



La sortie avec les amis italiens

## SCENE ZEN

### Belle saison 2021/2022 pour la Compagnie Scène Zen.

Le 20 mars 2022, nous avons organisé le Festival Coté Courtes,

Coté Scène pour accueillir 9 troupes des Yvelines, membres du CODATYV (Comité Départemental d'Animation et de Théâtre Amateur des Yvelines). 40 comédiens venus de diverses communes des Yvelines ont présenté à des spectateurs nombreux 17 saynètes de grande qualité.

Ce fut une superbe journée de partage, d'échanges et... de Théâtre !

Le 4 juin dernier, Scène Zen a partagé la scène avec la Compagnie Endorphine dirigée par Bruno Leclercq, du Perray-en-Yvelines.

Le spectacle de saynètes «Tendres et féroces» suivi de «Ruptures et trahisons» a remporté un franc succès.



## La Société de Chasse de Saint-Léger en Yvelines

### Pour la Société de chasse de Saint-Léger-en-Yvelines, c'est une nouvelle saison qui s'achemine.



Saison marquée par la perte de notre ami chasseur Christian POUSSIGNOT qui nous a quittés en octobre dernier ; 50 ans qu'il chassait parmi nous. Une pensée affectueuse pour sa famille.

Notre Président de Fédération Thierry CLERC a cédé sa place ; merci à lui pour les bons services rendus au monde de la chasse, tous nos vœux à la nouvelle équipe.

L'été ayant été très sec, les animaux se sont tenus dans les marais et aux abords des mares.

Pour ce qui est du petit gibier, il a fallu l'abreuver, les petits points d'eaux étant asséchés.

Pour certaines espèces, en particulier le chevreuil, la reproduction a été mauvaise.

Les bécasses n'ont pas beaucoup migré au mois de novembre comme elles le font habituellement.

Le sanglier et les grands cervidés posent toujours des problèmes de dégâts sur les cultures dans certains secteurs. Il faut savoir que, sur le plan national concernant l'année 2021, autour de 80 millions d'euros d'indemnités ont été versés aux agriculteurs par les chasseurs pour compenser ces dégâts.

Pour les espèces comme le renard et la fouine, il y a une recrudescence d'attaques dans les poulaillers chez les particuliers mais aussi des dégradations d'isolation dans les habitations.

Si vous êtes concerné par ces dégradations, sachez que des fiches de prédation sont disponibles auprès de François MARIE joignable au 01 34 86 34 55.

Il vous donnera les formalités à suivre auprès de notre Fédération de chasseurs.

De plus, pour tout renseignement lié à la faune, n'hésitez pas à nous contacter.

François MARIE

## L'Association paroissiale



**Depuis qu'il n'y a plus de prêtre attaché à St-Léger, l'association paroissiale a rejoint le groupement de Montfort l'Amaury comme différents villages autour de Montfort.**

Toute décision de l'association paroissiale de St-Léger doit avoir l'aval du curé de la paroisse de Montfort.

La mise en conformité de ses statuts a été réalisée en assemblée générale le 23 mai 2022.

### Ses activités.

La reprise du dîner paroissial a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre à la satisfaction de l'ensemble des participants.

Un déjeuner est organisé 1 fois par mois le jeudi, à l'Annexe, pour réunir la communauté villageoise et en particulier les personnes isolées.

Contact : Marie-Claude Hanotaux 06 38 38 65 71

Les aides financières à des œuvres sont identiques à celles de 2021 : 500 euros à l'association Bonne Mine et 500 euros à l'association d'aide au père Augustin Sincère à Haïti. Ces aides sont réunies grâce aux adhésions et au bénéfice du dîner paroissial.

### Les projets.

Plantation d'un arbre fruitier pour chaque naissance ou baptême d'un enfant du village. L'association paroissiale recherche un terrain proche du centre du village pour lancer cette idée qu'elle souhaite mettre en œuvre en partenariat avec la commune.

L'association lance un appel à des personnes bénévoles pour :

- aider au ménage de l'église
- fleurir l'église à l'occasion des messes

Contact : Françoise Patrux 06 34 86 31 41

### Cotisations

Elles restent inchangées : adhérents de 10 à 40 euros, bienfaiteurs à partir de 50 euros.

Contact : marie-claude hanotaux@wanadoo.fr

### Le bureau :

Jean de Chasseval, président  
Marie-Claude Hanotaux, secrétaire  
Véronique Dupont, trésorière

### La crèche de Noël



## Une nouvelle équipe reprend les rênes de l'USY

# Union Sportive des Yvelines – Tennis Club



De gauche à droite, Cédric Sarlange, Céline Hanquez, la nouvelle présidente Carole Jannot-Valarcher, monsieur le Maire, Anne-Sophie Bazin et Guillaume, le professeur de tennis.



## JUDO CLUB



**Chaque année, je vous transmets des informations sur le Club, les inter-clubs, les compétitions fédérales, les bons résultats qui perdurent au fil des saisons sportives. Mais le Judo Club de St-Léger est bien plus que ça !**

Cette année, nous avons retrouvé des conditions de pratique du judo quasi normales, avec un retour des compétitions et également la possibilité d'être ensemble, judokas, parents, familles, entraîneur et membres du bureau.

C'est lors du dernier entraînement de l'année que les plus petits, les plus grands, voire les plus vieux, se sont tous retrouvés pour partager le tatami sous les yeux de leurs parents et familles. A cette occasion, certains anciens reviennent, parfois avec leurs enfants judokas, des ceintures noires combattent avec les plus jeunes et il s'opère alors une forme de transmission avec des échanges, des partages et des moments forts pour les uns et les autres.

A l'issue de cet entraînement nous avons partagé un pique-nique, tous réunis, un vrai bonheur d'être tous ensemble, de se retrouver et parfois de faire connaissance !

Cette dynamique, si appréciée par certains n'est possible qu'à travers l'existence du Club. J'en profite donc pour vous rappeler qu'une association sportive ou culturelle ne peut exister sans ses bénévoles et qu'il est important de s'y investir afin que tous, nous puissions continuer à bénéficier, non seulement de la pratique d'une activité sportive ou autre, mais aussi de tout ce que cela peut générer d'échanges et de partages. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Je profite de ce petit espace de parole pour vous informer que deux anciens judokas du PERRY SAINT LEGER JJDA (qui regroupe notre club et celui du Perray en Y.) sont sélectionnés aux Championnats du monde, Benjamin AXUS et Joan-Benjamin GABA. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est une immense satisfaction pour Martial qui les a formés et accompagnés de les voir accéder à un tel niveau d'excellence ! Nous leur souhaitons la plus grande réussite possible.

Et enfin, côté résultats sportifs, je ne mentionnerai que la présence en finale du Championnat Départemental Sénior Féminin de Laura et Lana Fontenette, mère et fille...une première dans la vie du Club !

Bonne saison à tous !

Le bureau

**Le gala, réalisé sur le thème des couleurs a clôturé de façon heureuse la dernière saison. Il a permis de montrer aux parents les activités pratiquées par les enfants ainsi que les progrès effectués pendant cette saison.**

A la rentrée de Septembre, le forum des associations a permis de retrouver le contact avec les adhérents et présenter l'éventail des activités que nous proposons aux enfants et adultes du village et des environs

Nous avons démarré la saison 2022-2023 sous le signe de l'optimisme et ouvert un maximum de cours. ST LEGER TONIC reste motivé et présent pour que vous puissiez, vous ou vos enfants, pratiquer des activités au sein du village.

Il reste de la place dans certains des cours enfants et dans tous les cours adultes.

Vous trouverez la liste complète de nos activités, nos coordonnées et les documents d'inscription sur notre site : <https://saintlegertonic.jimdo.com/>, ou sur le site de la

Mairie de Saint Léger,  
rubrique associations.

Adultes ou enfants, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre !

N'hésitez pas à nous contacter ainsi que nos professeurs, si vous voulez vous inscrire, même en cours d'année.

Vous ou votre enfant pouvez effectuer un cours gratuit pour tester l'activité de votre choix.

Par ailleurs, si vous souhaitez vous impliquer dans la vie associative du village, et nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous proposons de nous rejoindre dès maintenant ce qui nous permettra de vous intégrer avec une

longue période de recouvrement.

A bientôt.

*Le Bureau*

Consulter notre site pour obtenir de plus amples informations :  
[www.saintlegertonic.jimdo.com](http://www.saintlegertonic.jimdo.com)



**À PARTIR DE 19H  
TOUS LES MERCREDIS À  
LA MAISON DU VILLAGE, PLACE DU GROS BILLOT  
3 COURS GRATUITS AFIN DE VOUS PERMETTRE DE  
VOUS INITIER AVANT TOUTE DÉCISION**

**VOUS SOUHAITEZ DANSER DANS UNE ATMOSPHÈRE TRÈS CONVIVIALE ? VOUS ÊTES SEUL(E) OU EN COUPLE ?**

**VENEZ APPRENDRE LA DANSE COUNTRY OU DANSE EN LIGNE SUR DES AIRS DE MUSIQUE AMERICAINE, IRLANDAISE ET PARFOIS NON COUNTRY.**

**SAINT LÉGER WESTERN CRÉÉ EN JUIN 2008 RÉPOND À VOTRE ATTENTE.**

*Vous n'avez besoin pour nous rejoindre que de votre sourire, nous ferons le reste*

slywestern@aol.com - [www.slywestern.fr](http://www.slywestern.fr) - **Contacts** : Béatrice 06 45 75 66 35 - Christian 06 14 86 11 85

## SÉCHERESSE 2022



### PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

L'épisode de sécheresse estivale particulièrement marqué cet été a engendré des dommages sur certains bâtiments.

La commune a entamé une procédure de demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture des Yvelines. Cette démarche, si elle devait aboutir favorablement, est la seule qui permette aux sinistrés de prétendre à une indemnisation des dégâts causés sur leur habitation.

Les sinistrés qui auraient constaté des dégâts sur leur habitation, et qui estiment que ces dégâts pourraient avoir été causés par la sécheresse, étaient invités à transmettre un dossier à la mairie avant le 10 novembre 2022.



Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités culturelles et sportives : la carte Pass+. Il s'agit d'une aide financière accordée aux jeunes, de leur entrée en 6e à leur majorité, pour favoriser ces pratiques auprès d'organismes affiliés. Les élèves scolarisés dans les Yvelines bénéficient de chèquiers proposés par le Conseil départemental d'une valeur allant jusqu'à 80 euros (100 euros pour les boursiers) : ils permettent de financer des activités culturelles à hauteur de 60 euros et sportives pour 20 euros (ou l'inverse).

RT renouvelle son adhésion au dispositif pour la rentrée scolaire 2022-2023 : les familles auront, cette année encore, la possibilité d'utiliser leur chèque Pass+ pour régler une partie des frais de scolarité au conservatoire et bientôt pour les activités des établissements nautiques.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Où s'adresser ? à la Mairie du domicile

Pièces à joindre : Livre de famille des parents, Carte Nationale d'Identité de l'intéressé et justificatif de domicile.

**JDC**  
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT**

**DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire et permettre votre citoyenneté à la journée défense et citoyenneté. L'obligation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**COMMENT ?**  
Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Cliquez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans le rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherchez votre recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous l'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DES ARMÉES  
DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ÉQUIPEMENT  
DIRECTION DE SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement de défense (classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)

2

Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

3

La Journée Défense et Citoyenneté ([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

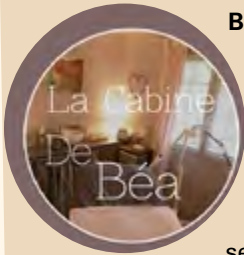
Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



## DE NOUVEAUX SERVICES À ST-LÉGER

### LA CABINE DE BÉA



Béatrice Lepape a créé une cabine de soin esthétique à Saint-Léger-en-Yvelines depuis plusieurs années.

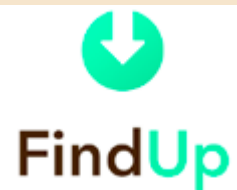
La Cabine de béa est un endroit chaleureux et très calme pour les soins esthétiques traditionnels, soins du visage, soins du corps relaxants, afin de vous procurer un sentiment de bien-être.

Plus d'informations sur le site [www.bealepape-esthetique.com](http://www.bealepape-esthetique.com) et au 06 77 84 66 29

### FindUp

Lucas Smoljanovic et William Roberge, deux jeunes startupers lédégariens sortent le réseau social « Find Up ».

Cette nouvelle application mobile sera dès janvier 2023 dans les magasins en ligne IOS et Android.



### ATELIER FLORAL



Un atelier floral a été installé à Saint-Léger. On peut commander chez « Lilas Sauvage » des fleurs locales et françaises chaque semaine.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Anne-Julie ELOIRE au 06 11 94 08 71 ou vous rendre directement sur son site internet [www.lilassauvage.com](http://www.lilassauvage.com) ou sa page Facebook [www.facebook.com/lilassauvageflowers](https://www.facebook.com/lilassauvageflowers).

### MARGOT JOUBERT GOACH SPORTIVE

Écoute, bien-être et  
atteinte de vos objectifs

PROGRAMME PERSONNALISÉ  
PERTE DE POIDS, RENFORCEMENT MUSCULAIRE  
STRETCHING, PILATES, GYM DOUCE

Coaching personnalisé ou en groupe  
Stages tous niveaux  
À domicile ou en extérieur

📞 06.30.71.67.86

📍 Saint-léger-en-Yvelines  
et alentours

### LE KOBIDO

Tiffany ajoute une spécialisation à son activité d'ostéopathe à partir du 1<sup>er</sup> février 2023 : **le kobido**.

Le kobido est un lifting facial japonais qui propose une alternative au lifting chirurgical ou chimique.

Pour plus de renseignements et contacts : 06 72 88 56 06 ou doctolib Tiffany. [lm78@gmail.com](mailto:lm78@gmail.com)

### PAULINE LHOSTE-DÉTRUIT

Assistante indépendante depuis 2014, Pauline Lhoste-Détruit accompagne les entreprises et les travailleurs indépendants dans leur gestion quotidienne.

S'adapte aux besoins avec un service sur mesure, de manière ponctuelle ou régulière, sur site ou à distance.

**Contacts :** [paulinedetrui@gmail.com](mailto:paulinedetrui@gmail.com) et 06 32 49 77 97

### PROFESSEURE DE VIOLONCELLE



Professeure diplômée propose des cours particuliers de violoncelle et de formation musicale sur St-Léger et aux alentours.

Pour tous renseignements, la contacter au 06 30 92 39 38.

# MÉMO-TRI

## TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

**TOUS LES FLACONS  
ET BOUTEILLES  
EN PLASTIQUE**



**TOUS LES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE**

À partir  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023



**TOUS LES CARTONS  
ET PAPIERS**



**TOUS LES EMBALLAGES  
EN MÉTAL**



**LES BONS RÉFLEXES**

Emballages :

- ✓ vidés
- ✓ non lavés
- ✓ non imbriqués
- ✓ en vrac

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**



## SIMPLIFICATION DU TRI DES EMBALLAGES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous pouvez déposer **TOUS vos emballages dans le bac de tri.**

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal ou en carton et de tous les papiers. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères. Pas toujours facile de s'y retrouver ! A partir de 2023, plus besoin de se poser de questions : tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac de tri !

## VERS PLUS DE RECYCLAGE

Les emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage travaillent ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Cela permettra de produire de nouveaux emballages ou objets. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions existent et aujourd'hui, pour recycler plus, il faut trier plus d'emballages !

**Dans le bac de tri :** emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages, sans exception ! *Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films plastiques, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique...*

**Dans le bac à verre :** emballages en verre, bouteilles, flacons, pots et bords sans bouchon, ni couvercle. Surtout ne pas y déposer la vaisselle en verre, les vitres.

## ET EN PRATIQUE ?

**1/ Est-ce un emballage ou un papier ?** Je le dépose dans le bac de tri.

**2/ Je ne le lave pas :** je le mets bien vidé dans le bac.

**3/ Je dépose mes emballages en vrac dans le bac** évitant de les imbriquer les uns dans les autres.

Si vous constatez que votre bac de tri est trop petit, demandez-en un plus grand en remplissant le formulaire sur le site internet [www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com). Le Sictom vous livrera alors, gratuitement, un bac plus adapté à vos besoins et reprendra l'ancien.



## Pour le bien vivre ensemble, quelques rappels importants

### LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES



Le stationnement des véhicules doit se faire aux emplacements prévus à cet effet. Il est strictement interdit sur les trottoirs et les passages piétons. Des incivilités continuant (en particulier Grande Rue), la gendarmerie pourra verbaliser les contrevenants.

**Avant de stationner son véhicule, il faut penser aux conséquences négatives éventuelles pour les autres :**

- Mon véhicule permet-il le maintien de la circulation des piétons et des poussettes ?
- Le positionnement de ma voiture n'entrave-t-il pas la circulation des autres véhicules (en particulier des cars sur la place du Gros Billot) ?
- L'entrée et sortie des véhicules garés à l'intérieur des propriétés sont-elles assurées ?

Mieux vaudrait garer sa voiture à l'intérieur de sa propriété comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme qui impose 2 places de stationnement au minimum par nouveau projet immobilier.

### LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

(arrêté n°2012\3)

- Les riverains de la voie publique doivent balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de la façade de sa maison ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.
- Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de la façade de sa maison ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

### DÉJECTIONS CANINES

Un brin de respect et deux doigts de civisme...

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi qu'autour de la Mare Gautier, de l'aire de jeux, dans la ruelle des Oiseaux, dans la rue du Rocher...



## LUTTE CONTRE LE BRUIT



Nous nous permettons de vous rappeler les termes de l'arrêté du 20 juillet 1992 concernant les mesures de

lutte contre le bruit, à savoir :

\*Article 7 : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h précises.

**\*Les activités artisanales sont strictement interdites en dehors de la zone réservée à cet effet.**

En cas de non-respect de ces horaires, des poursuites pourraient être engagées. Nous comptons sur votre compréhension pour assurer le bien-être de tous.



**SUIVRE LES ALERTES SUR SAINT LÉGER EN DIRECT AVEC ILLIWAP**

La commune de Saint Léger en yvelines propose un service de messagerie par l'intermédiaire de l'**application Illiwap pour téléphone mobile, destiné à avertir ponctuellement et rapidement les léodégiens.**

En téléchargeant cette application, vous avez la possibilité d'être prévenu directement sur votre téléphone (type Android ou Iphone) en cas d'incidents, de coupures d'électricité, d'eau ou alertes météo...

Précisons que **cette solution est entièrement gratuite** pour l'utilisateur, en respectant la vie privée :

- aucune inscription
- pas de collecte de données personnelles
- aucune publicité

**Comment vous abonner à ce service :**

- Télécharger ILLIWAP sur votre Google Play (Android) ou sur votre App Store (IOS)
- Entrer manuellement dans la barre de recherche de l'application : Mairie de Saint Léger en yvelines
- Cliquer sur le bouton SUIVRE pour recevoir les informations.

- | AUGER Marius le 30/12/2021
- | COLSON GRUPPER Dalila le 30/12/2021
- | LHOSTE Téa le 13/03/2022
- | BERNASCONE Nora le 13/03/2022
- | KHAYAT Gabin le 17/03/2022
- | TONDEUR MARQUES Agathe le 23/03/2022
- | PACOT SAISON Cassandre le 27/04/2022
- | GUITTET Tyler le 14/06/2022
- | LECLERC BARCENAS Julia le 22/06/2022
- | PRÉCHAC Capucine le 27/06/2022
- | FERREIRA Cassandre le 22/07/2022
- | FAMERY-ROZÉE Lucas le 29/07/2022
- | COUTO ZAO Gabriella le 17/09/2022
- | COUTU ZAO Adrianna le 17/09/2022
- | CAUET ROUSSEL Jade le 23/09/2022
- | MALLET Milàn le 20/10/2022
- | MERIGOT DE TREIGNY Héloïse le 15/11/2022

## Mariages 2022

- | LE ROY Mathieu & LEFRANC Barbara le 25/06/2022
- | COGNARD Thierry & YAPO Hyacine le 16/07/2022
- | COSNUAU Julien & CAVALIER Régis le 27/08/2022
- | BERNASCONE Sylvain & LECHIFFLART Emmanuelle le 03/09/2022
- | LUPIANEZ Romain & LENGLET Laure le 10/09/2022
- | SOLER Philippe & SILVESTRI Laurence le 01/10/2022
- | BEZIERS la FOSSE Ronan & ROCCA Mylène le 22/10/2022
- | LAGENTE Jean-Marc & LAGORCE Sylvie le 05/11/2022

## Décès 2021-2022

- | GÉRARD Jacques le 18/11/2021, 97 ans
- | CASSAGNE Lucienne, épouse LEMAÎTRE le 30/12/2021, 82 ans
- | De LAVENNE de la MONTOISE Chantal le 04/01/2022, 57 ans
- | GUERLACH Jean-Luc le 20/01/2022, 71 ans
- | BIOTET Jack le 14/02/2022, 69 ans
- | GESSANT Valérie, épouse BIELIAEFF le 25/02/2022, 56 ans
- | MEISNER-JENSEN Jytte veuve RONTEIX le 12/08/2022, 85 ans
- | SILVESTRI Joseph le 18/08/2022, 86 ans
- | DIGUERHER Marie Claire née BERGER, 82 ans
- | MARTEAU Philippe le 02/10/2022, 82 ans
- | MALHERBE Alexis le 06/11/2022, 26 ans
- | POUSSIGNOT Christian le 31/10/2022, 71 ans
- | KAPLOUN Claude le 07/11/2022, 91 ans

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.



### JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h  
Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h



#### Directeur de publication :

Jean-Pierre Ghibaudo, Maire de St-Léger en Yvelines



Création et Impression : Imprimerie INOV - Groupe Offset Edair  
01 30 59 54 15 - psd@imprimerie-inov.com

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022

### 1<sup>er</sup> TOUR

Dimanche 10 avril

Nombre d'inscrits : 1 159 - Nombre de votants : 967  
Bulletins blancs et nuls : 19 - Bulletins exprimés : 948

#### Ont obtenu :

Nathalie ARTHAUD : <b>0,32%</b> (3)	Jean-Luc MÉLENCHON : <b>15,19%</b> (144)
Fabien ROUSSEL : <b>1,05%</b> (10)	Anne HIDALGO : <b>0,84%</b> (8)
Emmanuel MACRON : <b>32,38%</b> (307)	Yannick JADOT : <b>8,54%</b> (81)
Jean LASSALLE : <b>2,22%</b> (21)	Valérie PÉCRESSSE : <b>10,34%</b> (98)
Marine LE PEN : <b>15,30%</b> (145)	Philippe POUTOU : <b>0,21%</b> (2)
Éric ZEMMOUR : <b>10,76%</b> (102)	Nicolas DUPONT-AIGNAN : <b>2,85%</b> (27)

### 2<sup>e</sup> TOUR

Dimanche 24 avril

Nombre d'inscrits : 1 159 - Nombre de votants : 921  
Bulletins blancs et nuls : 81 - Bulletins exprimés : 840

#### Ont obtenu :

Emmanuel MACRON : **67,02%** (563)  
Marine LE PEN : **32,98%** (277)

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

### 1<sup>er</sup> TOUR

Dimanche 12 juin

Nombre d'inscrits : 1 157 - Nombre de votants : 677  
Bulletins blancs et nuls : 13 - Bulletins exprimés : 664

#### Ont obtenu :

Anne Cabrit - Les Républicains : <b>23,04%</b> (153)	Michel Bizien - Parti Ouvrier : <b>0,30%</b> (2)
Claire Coueignas - Debout la France : <b>1,66%</b> (11)	Sylvie Michelle Bogaers - Parti Animaliste : <b>1,51%</b> (10)
Thomas Du Chalard - Rassemblement National : <b>11,45%</b> (76)	Marielle Saulnier - Lutte Ouvrière : <b>0,45%</b> (3)
Patrice Jacono - Les Ecologistes : <b>4,97%</b> (33)	Cédric Briolais - Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale : <b>17,92%</b> (119)
Philippe Chevrier - Reconquête : <b>4,97%</b> (33)	Aurore Bergé - Majorité présidentielle : <b>33,73%</b> (224)

### 2<sup>e</sup> TOUR

Dimanche 19 juin

Nombre d'inscrits : 1 157 - Nombre de votants : 623  
Bulletins blancs et nuls : 54 - Bulletins exprimés : 569

#### Ont obtenu :

Cédric Briolais - Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale : **31,99%** (182)  
Aurore Bergé - Ensemble ! Majorité présidentielle : **68,01%** (387)

## Recensement de la population



ENQUÊTES DE RECENSEMENT DE 2018 à 2022 DE L'INSEE  
Commune de Saint-Léger-en-Yvelines  
Population totale : 1434